



● À la une

Actualités

P.06

-

● Domaines d'expertises

Le grand angle

P.29

-

● Des hommes et des territoires

Le service civique

P.40

-

● Intercours

La pause spirituelle

P.44

-

L'ACTUALITÉ INDISPENSABLE À LA
GESTION DE VOTRE ÉTABLISSEMENT



Transformation numérique

Une expérience digitale accélérée

P.29

-



Joyeux Noël





5000

le nombre d'Ogec qui gèrent
les 7 500 établissements
catholiques d'enseignement

97

le nombre de fédérations
départementales et
régionales du réseau

+2M

nous remplissons une
mission d'intérêt général
auprès de +2M d'élèves

30k

l'ensemble des bénévoles
engagés dans la gestion des
établissements scolaires



Jean-François Deboudt
Administrateur et président du GTSI^{1 p.22}
Fédération nationale des Ogec

” La digitalisation, plus qu'un simple déploiement technologique, c'est placer l'humain avant tout.

Une transformation digitale accélérée au service du réseau des Ogec

La Fédération nationale des Ogec se doit d'accompagner son réseau dans la “transformation numérique”. Selon Wikipédia, *la transformation numérique s'inscrit [...] comme un phénomène de grande ampleur [...] lié à la dématérialisation de certaines activités et à l'évolution concomitante de la réalité économique, technologique et sociale du travail.* Notre mission consiste donc à imaginer, à proposer et à accompagner, en quoi et comment les technologies et les solutions digitales apportent les meilleurs services aux Ogec et aux établissements. ISI Day, notre première journée dédiée au digital, conçue pour être diffusée en direct et donc pour y participer à distance, a malheureusement dû être reportée en raison du confinement. Un confinement dramatique pour certains, mais un confinement qui a montré la réalité et la

force de nos réseaux de communications. Il nous a aussi fait découvrir le potentiel de nos solutions digitales que nous n'utilisons que trop peu, comme la vidéoconférence. L'enjeu indiscutable de la transformation numérique est d'autant plus important pour notre réseau qu'il s'adresse à plus de 5 000 Ogec et plus 7 500 établissements scolaires et ce, quelle que soit leur taille. Nous savons maintenant que les contraintes imposées par la Covid-19 se prolongeront. Dans ce contexte inédit et si particulier, ce numéro du Mag des Ogec vous propose un grand angle qui met en exergue des propositions et des expériences vécues. Prochaine étape : rendez-vous au printemps prochain dans le cadre de l'ISI Day, ou plutôt de la “*Journée de l'intelligence artificielle au service de l'intelligence collective*” de notre réseau.

Ours

Mag des Ogec ISSN 2729-4609 - Dir. de la publication : Laurent Laming - Chargée de la publication : Marine de Montalivet - 277 rue Saint Jacques - Paris 5^e - Tél : 01 53 73 74 40 - contact@fnogec.org - www.fnogec.org - Photos @Adobe Stock

sommaire

La voix du réseau

P.02

Les chiffres-clés

P.03

L'édito

P.04

À la une

P.06

Actualités

P.07

Domaines d'expertises

P.09

[Les thématiques]

P.10

Social & RH

P.10

Le regard du partenaire

P.16

Partenariat & communication

P.18

Immobilier & sécurité

P.22

Comptabilité & gestion

P.24

[Le grand angle]

P.29

Transformation numérique :
une expérience digitale
accélérée

Des hommes et des territoires

P.39

Le service civique

P.40

Intercours

P.42

La pause ludique

P.43

La pause spirituelle

P.44

| À la une

[Actualités]

07 Brèves générales

08 Brèves sociales



Tous nos webinars sont disponibles en replay

Nous vous rappelons que chaque mois, des sujets en lien avec les enjeux de gestion des Ogec et des établissements scolaires sont développés via des web-conférences. Nous vous invitons à les regarder en replay : vous les trouverez sur le site de la [Fédération nationale des Ogec](#) ou sur notre [chaîne YouTube](#).



” La digitalisation et la crise sanitaire actuelle nous obligent à renouveler nos modes de fonctionnement ainsi que les conditions de transmission et de partage de l'information : ils sont la clé de notre avenir.



FDO Live : vos événements au format 100% digital

La Fédération nationale des Ogec a développé une plateforme digitale permettant aux membres de son réseau d'assister en direct à toutes les journées thématiques qui ne pourront pas avoir lieu en présentiel : Journée Sociale, Journée Gestion, etc.) et de les visionner ensuite en replay : <https://live.fnogec.org>



ERP 1 à 4 : s'équiper d'un DAE devient obligatoire !

Dès le 1^{er} janvier 2021, les établissements recevant du public 1 à 4 devront disposer d'un défibrillateur automatisé externe. Obligatoire depuis 2020 pour les ERP 1 à 3, s'équiper d'un DAE devient obligatoire pour les ERP 4. Les établissements scolaires de 5^e catégorie ne sont pas concernés : [en savoir +](#)



I DUER général : un outil bientôt disponible !

La commission paritaire ouvre un outil général (sur les risques professionnels) à tous les Ogec qui auront ouvert un compte DUER Covid. Il est encore temps de créer un compte Covid pour bénéficier de cet outil via Isidoor : <https://bit.ly/35GsUHV>



I La lettre EEP Santé No.20 est parue !

Afin de tenir informés les affiliés sur les actualités du régime EEP Santé, la commission a publié sa lettre EEP Santé No.20 d'octobre 2020. Elle est téléchargeable sur le site de la [Fédération des ogec](#).



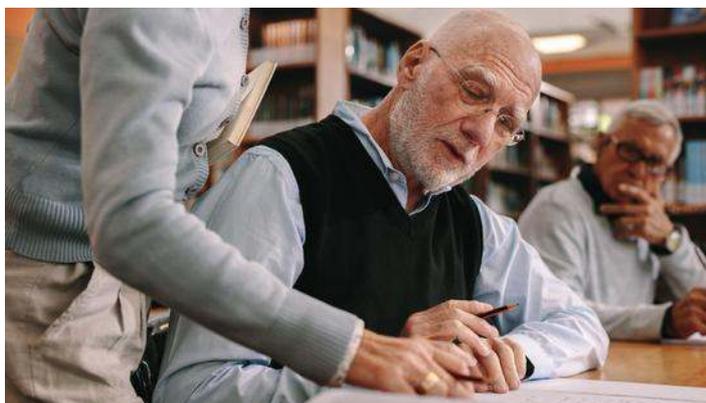
I Affiliés EEP Santé, connaissez-vous les réseaux de soins ?

L'objectif des réseaux de soins est simple : ils permettent aux affiliés EEP Santé de maîtriser leurs coûts tout en leur garantissant un service de qualité pour un reste à charge limité. Comment ça marche ?

Il suffit de consommer dans les réseaux de soins des assureurs recommandés par le régime EEP Santé, à savoir [Itélis](#) et [Kalixia](#). Retrouvez toutes les informations dans la lettre EEP Santé No.20.

I Découvrez les actions sociales retraite

Le replay du webinar sur l'offre action sociale de [Malakoff Humanis](#) est disponible sur notre [chaîne YouTube](#). Cette offre liée à la retraite s'adresse à tous les salariés et enseignants en tant que cotisants à l'Agirc Arrco. Vous y trouverez des réponses sur les aidants, le handicap ou le bien vieillir .



| Domaines d'expertise

[Les thématiques]

- 10 Social & RH
- 16 Le regard du partenaire
- 18 Partenariat-communication
- 22 Immobilier & sécurité
- 24 Comptabilité & gestion

[Le grand angle]

- 29 Transformation numérique :
une expérience accélérée



Aide à l'entretien professionnel : le webinar du 3 novembre 2020 animé par le Collège employeur est accessible en replay

L'entretien professionnel est un acte clé de management qui permet la gestion des ressources humaines et la mise en place d'une politique formation. Cet entretien est aussi une obligation légale : les établissements scolaires doivent impérativement réaliser le bilan à 6 ans de chacun de leurs salariés en poste depuis mars 2014, et ceci avant le 31 décembre 2020.

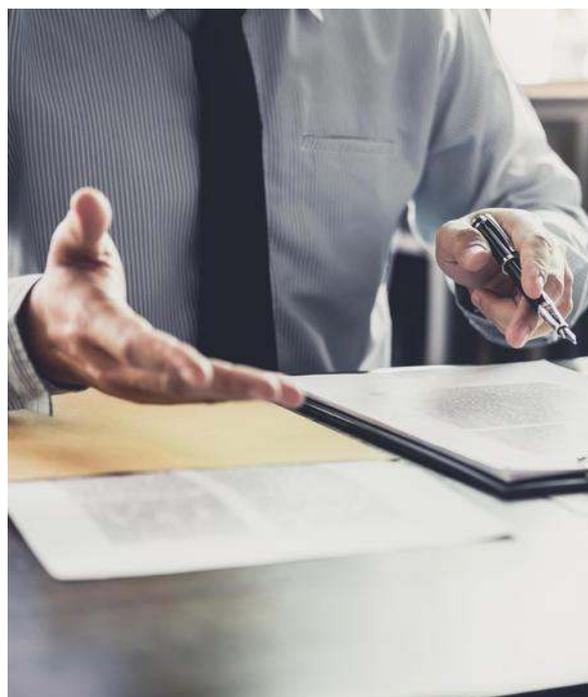


L'entretien professionnel a remplacé divers entretiens individuels obligatoires comme l'entretien de seconde partie de carrière, celui de retour de congé de maternité ou encore l'entretien Annuel d'activité et de développement (EAAD), spécifique à la branche de l'EPNL. [Le webinar du 3 novembre 2020](#) co-animé par Michèle Coirier, chef d'établissement, 3^e vice-présidente du [Sceel](#) et présidente de la CPNEFP, est revenu sur les points clés de l'entretien professionnel en répondant aux questions suivantes : à quoi sert-il ? Quelles sont les obligations de l'employeur ? Quels sont les outils disponibles, notamment sur ISI RH, pour mener un entretien qui réponde aux exigences légales et aux besoins du salarié ?

Pour vous accompagner dans votre démarche, n'hésitez pas à regarder le [replay](#) et à [télécharger les outils](#)*

Pour vous accompagner dans la mise en place de vos entretiens professionnels, connectez vous à [Isidoor](#) : une fois dans l'application [ISI RH](#), entrez dans le module de planification et de gestion des entretiens où vous pourrez consulter la cartographie des emplois-repères, créer vos fiches de poste si besoin, consulter le catalogue *Espace Formation* d'AKTO et mener sereinement la conduite de vos entretiens.

*Des fiches pratiques ainsi qu'un guide sont disponibles pour vous aider. N'hésitez pas à les télécharger sur le site de la [Fédération nationale des Ogec](#) ou sur [Isidoor](#) (documentation ISI RH).



Article rédigé par Aurélie Delgove, chargée de l'animation des commissions paritaires "Formation Professionnelle" et de la certification des compétences (CQP) - Pôle des affaires sociales de la Fédération nationale des Ogec

Protéger la santé des salariés : la formation professionnelle au service de la prévention des risques psychosociaux

La situation de crise sanitaire que nous vivons depuis mars est vectrice de risques psychosociaux (RPS) accrus. Pour aider les établissements à protéger la santé psychique de leurs salariés, la branche de l'EPNL¹ a demandé au cabinet Didacthem de concevoir un parcours de formation dédié à l'identification et à la prévention des RPS, entièrement pris en charge par la branche.

La peur de la contamination, le télétravail, l'anxiété due aux changements de consignes gouvernementales qu'il est difficile d'anticiper et parfois difficile d'appliquer, mais aussi les relations avec des élèves et des parents inquiets, sont autant de facteurs de risques pour la santé psychique des salariés. Le cabinet [Didacthem](#), qui connaît très bien le fonctionnement de nos établissements scolaires pour avoir établi la cartographie des risques professionnels de l'enseignement privé a été mandaté par la branche pour proposer une solution opérationnelle aux établissements. Un parcours de formation à distance a été mis en place dès septembre : il s'adresse aussi bien aux chefs d'établissements qu'aux personnels encadrants, aux responsables de vie scolaire (RVS), aux membres des Instances représentatives du personnel, aux enseignants, aux adjoints à la pastorale scolaire,

ou encore aux personnels administratifs. Il se compose de 4 modules qui peuvent être suivis indépendamment selon les besoins de chacun :

- Identifier et agir face aux RPS : module de 2 fois 2h
- Management des situations individuelles à RPS : module de 3h
- Agir ensemble face aux RPS : entraide entre pairs (inter-établissement) ou entre collègues (intra-établissement) : module de 6 fois 1h où chaque participant expose une de ses problématiques et le groupe réfléchit ensemble à des pistes de résolution, encadré par un coach expert de la méthode
- Soutien individuel des encadrants, RVS, cadres de gestion, chefs d'établissement et IRP : module de 4 fois 1h (tous les 10-15 jours)

Ces actions de formation sont réalisées en petit groupe (dix personnes pour les deux premières et six pour *Agir ensemble face aux RPS*) : elles permettent ainsi une plus grande interactivité pour que chacun ressorte avec des pistes d'actions concrètes pour son établissement scolaire. Inscrivez-vous sur l'Espace Formation - Enseignement Privé et bénéficiez de ces formations entièrement financées par la branche de l'Enseignement privé non lucratif (EPNL).

La branche de l'EPNL met à votre disposition des modules de formations adaptés aux spécificités des établissements scolaires du réseau des Ogec pour accompagner chacun d'entre vous dans la prévention des risques psychosociaux

¹Enseignement privé non lucratif

Article rédigé par Aude Durand, chargée de développement RH - Pôle des affaires sociales de la Fédération nationale des Ogec

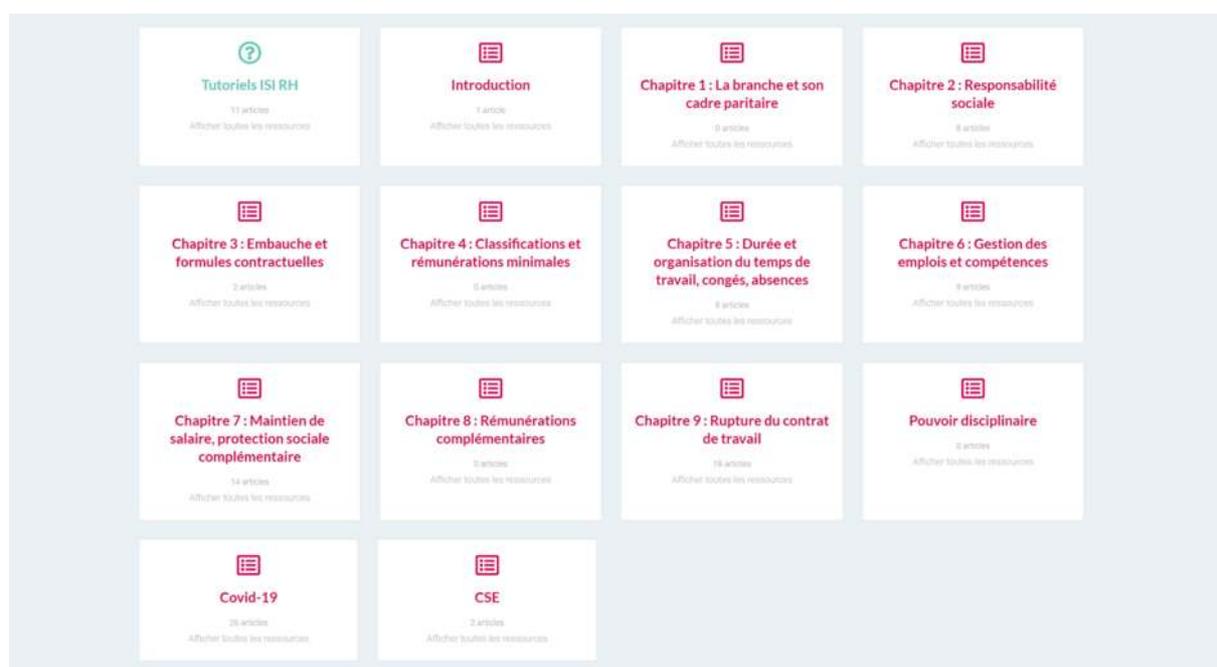
Documentation ISI RH : toutes les connaissances indispensables à la gestion du personnel... à portée de clic !

L'espace [documentation](#) de l'application ISI RH, mis en place au printemps dernier, ne cesse de s'enrichir. À terme, il a pour vocation de couvrir l'ensemble des sujets liés à la gestion des ressources humaines dans les établissements scolaires, aussi bien d'un point de vue juridique que pratique et managérial.

Crise sanitaire : la Covid-19

Vous trouverez toutes les réponses à de nombreuses questions relatives au Coronavirus dans la [section dédiée à la Covid](#), et notamment toutes les informations concernant l'activité partielle ([procédures](#), [indemnisation](#), [critères de vulnérabilité...](#)), actualisées aussi souvent que nécessaire. Un tableau récapitulant les statuts et les procédures selon les [situations des salariés](#) y est également disponible. Ensuite, par-

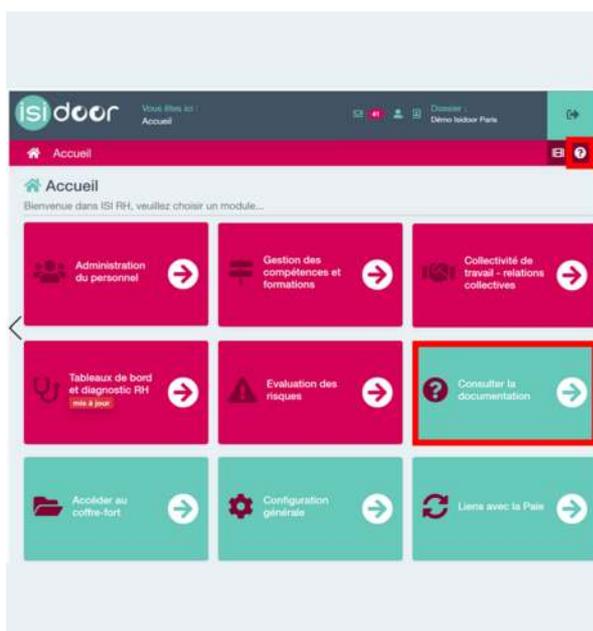
ce que la protection des salariés est une responsabilité majeure de chaque employeur, de nombreuses fiches sont dédiées à la prévention des risques professionnels : vous y retrouverez notamment les [outils paritaires](#) mis en place pour vous accompagner dans la lutte contre les risques sanitaires et les [protocoles nationaux](#), des informations sur le [DUER](#) ainsi qu'une fiche sur le [réfèrent Covid-19](#). Vous y retrouverez également des notions sur les [risques psychosociaux](#) (RPS) auxquels peuvent être particulièrement exposés les salariés en cette période et des informations sur les fonds sociaux dont ils peuvent bénéficier. Enfin, les [aides exceptionnelles à l'embauche](#) y sont de la même façon répertoriées pour faire face à cette période économiquement difficile.



Les thématiques

Les autres thématiques

La documentation ISI RH est loin de ne traiter que les sujets liés à la Covid. Vous y trouverez également des fiches sur le télétravail : pourquoi et comment le [mettre en place](#) ? Quels sont les [risques](#) liés à ce mode d'organisation ? Etc. Vous y découvrirez aussi la [cartographie des risques](#) professionnels spécifiques à l'enseignement privé. Quant à la section traitant de la [gestion des emplois et des compétences](#), elle est également très riche en informations : [entretien professionnel](#), [compte personnel de formation](#) (CPF) ou encore [plan de développement des compétences](#)... ainsi que le fonctionnement de [l'Espace Formation](#) -



Enseignement Privé mis en place par AKTO. Enfin, en matière d'administration du personnel, sont aussi traitées les thématiques des [congés](#), [l'autorisation d'absences](#) et les [absences injustifiées](#), ainsi que les [ruptures de contrat](#) (démission, licenciement, retraite, rupture conventionnelle homologuée, etc.). Une barre de recherche accessible en permanence en

haut de l'écran vous permettra de trouver facilement l'information que vous recherchez. La section relative à la [protection sociale](#) traite également de nombreux sujets : [procédure en cas de maladie](#), [calcul des IJSS](#)¹, [relais de la prévoyance](#), [congé maternité](#), [invalidité](#), [retraite progressive](#), etc. Et tous les autres éléments qui vous aideront à comprendre le fonctionnement du régime [EEP Santé](#) !

Le lien avec ISI RH

La documentation ISI RH comporte également des fiches au format [tutoriel](#) permettant aux utilisateurs d'appréhender toutes les fonctionnalités de l'application ISI RH. Ces fiches sont toutes consultables via l'icône "?" qui est située en haut à droite de l'écran quand vous êtes dans l'application ISI RH, ou dans l'espace documentation. D'autre part, l'ensemble de la documentation est aussi directement accessible via l'écran d'accueil de la plateforme Isidoor et via l'écran d'accueil de chaque application d'aide à la gestion que vous propose le portail (ISI Bâti, ISI Data, Isi Gestion, ISI Pilote ou encore ISI RP).

Une des vocations de la Fédération nationale des Ogec est de rendre le droit accessible à chacun. Pour atteindre cet objectif, nous construisons une vaste documentation maintenue constamment à jour et adaptée à la gestion des ressources humaines des établissements scolaires.

Chaque fiche thématique répond aux questions de base et est accompagnée de ressources associées "pour aller plus loin".



FAQ & Covid : télétravail, prévention des risques, activité partielle, etc.

Vous êtes nombreux à nous poser des questions sur ces sujets, et vous êtes également très nombreux à nous dire que vous "croulez" sous les informations. Nous avons donc décidé de ne pas surcharger vos boîtes mail et d'adresser aux établissements ainsi qu'aux fédérations territoriales une note hebdomadaire sous forme de sommaire, renvoyant à des fiches thématiques.

Cette situation instable de crise que nous vivons depuis plusieurs mois semble s'être installée. Nous changeons de temporalité. Il faut tenir sur le long terme. La gestion d'urgence laisse la place à des logiques plus structurantes. En matière sociale, les choses changent donc. Ce qui était acceptable et accepté pendant une crise éphémère (gestion des plannings, modification de tâches, etc.) ne peut

” *Personne ne peut diriger le vent, mais on peut toujours apprendre à ajuster ses voiles ou à surfer sur les vagues*

durer que difficilement pendant une crise plus longue qui induit de l'incertitude, des pertes de repères et un besoin d'être rassuré. C'est donc pour cette raison que le [Collège employeur](#) a

créé un site où l'on peut retrouver des fiches techniques sur des thématiques qui nécessitent une mise à jour constante voire permanente. Retrouvez toutes ces fiches sur : <https://bit.ly/3kEdvmn>

Les thématiques

Le 3 novembre dernier, la Direction Générale du Travail a adressé aux "inspections du travail" une instruction fixant les grands principes de leur intervention. Elle reprend les grands principes tels que : télétravail, principes généraux de prévention, etc. Nous vous invitons à vous reporter à la [fiche pratique](#) reprenant les points essentiels de l'instruction et que vous trouverez sur votre espace Isidoor. Le Ministère du Travail insiste sur le télétravail (cf. ci-dessous) et sur le strict respect des principes généraux de prévention. Parmi ceux-ci, vous retrouverez **l'évaluation des risques**. Et au risque de nous répéter, il n'y a pas de prévention des risques sans évaluation. C'est pour cette raison que la branche EPNL et le Collège employeur insistent sur la nécessité de la démarche et de l'utilisation de l'outil G2P inclus dans ISI RH. De même, dans une crise qui s'installe, il n'y a pas de politique de prévention Covid **sans référent Covid**. C'est pour cette raison que nous avons réalisé une fiche spécifique et sollicité Didacthem pour la mise en place d'une formation dédiée. Vous pouvez vous ins-

Télétravail et Covid-19 : c'est le chef d'établissement qui décide de sa mise en place !

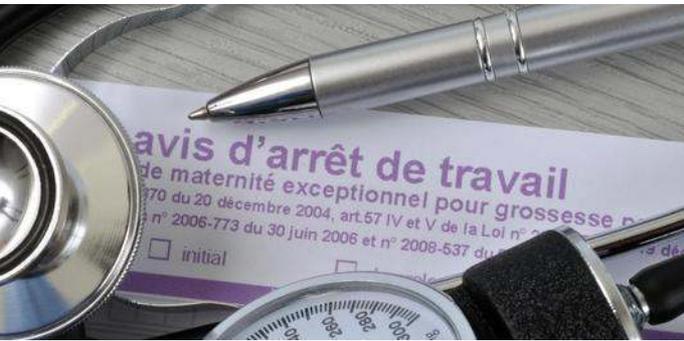
Dans des circonstances exceptionnelles, comme celles d'une pandémie, l'employeur peut imposer le télétravail (question de sécurité). C'est donc l'employeur qui fixe les règles applicables en exécution de son obligation de sécurité, et en informe les salariés et leurs représentants. Autrement dit, c'est le chef d'établissement, en accord avec le CA et son président, qui détermine les activités et les tâches réalisables, ou pas, en télétravail.

crire à la formation "Réfèrent Covid" sur : [Espace Formation - Enseignement Privé - AKTO](#). D'autres formations sont également disponibles sur cette même plateforme. Elles sont prises en charge à 100% par des fonds paritaires : n'hésitez pas à vous inscrire ! L'actualité législative et réglementaire est très riche. Ainsi, les critères de vulnérabilité ont été modifiés, le gouvernement a ajouté un critère de "conditions de travail" pour bénéficier de l'activité partielle. Il s'agit

Retrouvez toutes les informations sur les risques professionnels, le télétravail, l'activité partielle et la situation des salariés, notamment sur la durée du travail !

donc désormais toujours d'un droit mais d'un droit "conditionné" pour les salariés concernés. Autrement dit, si le télétravail est possible et si des mesures de protection renforcées sont mises en place, le travail présentiel peut s'imposer : pour en savoir plus, nous vous donnons rendez-vous votre [espace Isidoor](#).

Pour terminer, rappelons qu'un employeur ne peut pas placer un salarié en activité partielle au titre de la vulnérabilité si celui-ci ne lui transmet pas de certificat médical. Enfin, rappelons également que la mise en activité partielle des salariés vulnérables (sous réserve des conditions expliquées ci-dessus) est une obligation pour l'employeur, et cela même si la rémunération du salarié concerné est financée par le forfait d'externat ou la contribution des familles. En cas de difficultés, le salarié peut saisir le médecin du travail en application du décret du 10 novembre.



Malakoff Humanis est un partenaire institutionnel de la Fédération des Ogec

Focus sur la démographie et l'absentéisme dans la branche de l'EEP¹

Nous avons sollicité notre partenaire **Malakoff Humanis** pour une interview croisée d'Hubert Forzy, directeur de l'offre de services "Retraite Complémentaire" et de Béatrice Taudou, responsable du service aux branches professionnelles "Prévoyance", afin qu'ils nous décrivent plus en détail en quoi consiste l'offre à laquelle peuvent prétendre les salariés et les enseignants du réseau des Ogec.

Mag des Ogec : Bonjour Hubert, pourriez-vous nous indiquer quelles sont les principales caractéristiques de la branche de l'EEP ?

Hubert Forzy : La branche regroupe près de 100 000 salariés dont une forte proportion de femmes (74%). Elle se distingue par un nombre important de salariés ayant un statut cadre par rapport à d'autres secteurs (24% contre 17% en moyenne). L'âge moyen des salariés est de 45 ans, légèrement plus élevé que la moyenne nationale qui s'élève à 41 ans. Néanmoins, les femmes sont légèrement sous-représentées au

niveau des cadres puisqu'elle représente 63% des cadres et 74% des salariés.

MdO : Béatrice, quels sont les principaux motifs des arrêts de travail dans la branche de l'EEP ?

Béatrice Taudou : 80% des arrêts de travail sont dus à des maladies dites "ordinaires", 11% à des causes de temps partiel thérapeutique, 5% à des accidents de travail et 3% à d'autres motifs (maladies professionnelles, invalidité ou accidents de trajets).

MdO : Pourriez-vous nous préciser quelles sont les durées moyennes des arrêts de travail ?



@ Adobe Stock

¹Établissements d'enseignement privé

Le regard du partenaire

BT : 45% des arrêts de travail ont une durée inférieure ou égale à 7 jours (dont 26% est inférieure ou égale à 3 jours). 30% des arrêts de travail ont une durée comprise entre 8 et 29 jours, 16% se situent entre 30 et 90 jours et enfin, 8% sont des arrêts de travail dits "longs" dont la durée est supérieure à 90 jours. Globalement, la durée des arrêts de travail est plus longue que la moyenne observée dans les branches professionnelles. Cette caractéristique peut s'expliquer notamment par une moyenne d'âge supérieure à la moyenne nationale des salariés et par une proportion plus importante des salariés au-delà de 50 ans dans l'EEP.



MdO : En tant qu'organisme de prévoyance, comment agissez-vous sur le suivi des arrêts de travail auprès des branches professionnelles ?

BT : Malakoff Humanis a décidé d'investir dans l'exploitation des données transmises via les DSN (déclarations sociales nominatives) émises par les établissements adhérents (en santé prévoyance unique-

ment) afin de restituer ces informations sous forme de tableau grâce à notre service "diagnostic absentéisme" que nous proposons gratuitement. Ces données anonymisées et consolidées au niveau de chaque établissement, couvert en santé ou en prévoyance, permettent aux responsables du personnel de visualiser un tableau de bord mensuel pour suivre l'évolution de l'absentéisme. Les données consolidées pourraient être mises à disposition de la branche et des commissions paritaires dans le cadre de la mise en place d'un observatoire à construire. Ces informations permettent de mieux suivre les arrêts de travail et d'avoir une réflexion sur leurs causes afin d'agir sur celles-ci. En effet, l'absentéisme peut représenter un coût important au niveau des établissements, mais surtout, l'intérêt est de travailler au bien-être des salariés et à leur épanouissement, à la fois professionnel et personnel, ce qui nous semble être la philosophie et la raison d'être des Ogec.

MdO : un grand merci à vous pour ces éléments synthétiques sur les Ogec !

Malakoff Humanis travaille en forte collaboration avec les partenaires sociaux de la CEPNL¹ pour assurer votre régime de frais de santé et de prévoyance lourde définis par votre accord collectif, et vous donner accès aux services liés à la retraite complémentaire ainsi qu'à l'action sociale.

Source : Observatoire des branches professionnelles Malakoff Humanis (31/12/2018). Propos recueillis par la Fédération des Ogec
¹Confédération de l'enseignement privé non lucratif (la CEPNL est la branche de l'enseignement privé sous contrat avec l'État)



La solidarité n'est certainement pas un vain mot dans l'Enseignement catholique

Pour faire face à la situation exceptionnelle due à la pandémie de la Covid-19, la **Mutuelle Saint-Christophe assurances**, partenaire de la Fédération nationale des Ogec, a décidé de débloquer un fonds de solidarité d'un montant de 400 000€ pour l'ensemble de ses sociétaires. La gestion de ce fonds est assurée par le fonds de dotation Saint-Christophe, dans le cadre de sa politique de mécénat.

Un fonds spécifique de 100 000€ a été affecté pour venir en aide aux familles relevant des établissements scolaires de l'Enseignement catholique. La gestion de ce fonds a été confiée à la Fédération nationale des Ogec, plus à même d'identifier les besoins. Une commission de travail, composée de représentants de l'Apel nationale, des organisations professionnelles de chefs d'établissement et d'administrateurs de la Fédération nationale des Ogec a précisé l'organisation opérationnelle du réseau des fédérations territoriales comme les critères d'attribution, la forme d'attribution des aides et les modalités de gestion de ce fonds. Un grand merci aux fédérations régionales ainsi qu'aux représentants des Ogec concernés : présidents et chefs d'établissement du 1^{er} degré non rattachés et des collèges isolés pour leur contribution à la réalisation de cette répartition. Un travail accompli dans un temps record, entre le 1^{er} septembre et le 6 novembre, dates de décision d'attribution par le conseil d'administration de la fédération nationale. Toutes régions confondues, cette opération touche 70 établissements scolaires, soit environ 400 familles, pour 100 000€ attribués. Le règlement des dossiers sera directement adressé aux établissements¹.

C'est ensemble, solidaires et responsables, que nous ferons de grandes choses !

Cette opération de solidarité, si petite soit-elle a le mérite de placer l'humain au centre de nos relations pour construire une société plus fraternelle. En cette période difficile, ne nous laissons pas gagner par la peur et le doute, nous devons être solidaires et responsables !

© Adobe Stock



¹À charge pour eux d'affecter le montant de l'aide octroyée au sein des familles par Martin Verdenal, administrateur de la Fédération nationale des Ogec et vice-président de la Mutuelle Saint-Christophe



© Saint-Christophe
assurances

Mutuelle Saint-Christophe et Fédération des Ogec : la solidarité en action

Fidèle à ses valeurs mutualistes d'engagement et de solidarité, la **Mutuelle Saint-Christophe** se mobilise depuis plusieurs années auprès de ses sociétaires et de ses partenaires, à travers différents dispositifs d'aide et d'accompagnement. Dans ce contexte de crise, la Mutuelle a souhaité renforcer son plan de solidarité avec un dispositif complémentaire pour la rentrée 2020, à destination des familles et des Ogec.

Dès le début de la crise sanitaire sans précédent que nous vivons, la Mutuelle Saint-Christophe s'est mobilisée pour répondre aux préoccupations des établissements scolaires sociétaires, notamment par l'aménagement de certaines garanties ou encore par la mise en place de services spécifiques. Engagée dans une démarche de co-construction permanente avec ses partenaires et grâce à l'écoute ré-

” *C'est une action solidaire de proximité menée sur l'ensemble du territoire grâce à notre partenariat¹*

gulière de son réseau de délégués mutualistes, la Mutuelle a souhaité renforcer son soutien auprès des Ogec. C'est ainsi qu'une enveloppe spécifique de 100 000 € a été débloquée, avec pour objectif

d'éviter que les difficultés financières des familles ne soient un frein à l'inscription des enfants, en ciblant les établissements du 1^{er} degré, maternelle et élémentaire, et collèges non rattachés.

¹La Mutuelle Saint-Christophe est partenaire institutionnel de la Fédération nationale des Ogec, très engagé auprès de notre réseau
Article rédigé par Philippe Duvignac, directeur sociétaires, digital et partenariat de la Mutuelle Saint-Christophe



La Fondation Saint Matthieu vient en aide aux établissements scolaires et aux élèves en difficultés

En pleine crise Covid, la **Fondation Saint Matthieu** a soufflé ses dix bougies ! Plus que jamais elle affirme son soutien aux écoles catholiques : sans hésiter, elle a répondu, dès le mois de mai, aux demandes de l'Enseignement catholique et mis en place des aides de trésorerie¹ ainsi qu'un dispositif de déductions fiscales pour les familles abandonnant leurs créances au profit de l'établissement de leurs enfants.

Les mesures mises en place ont été les bienvenues. Une fois encore la Fondation Saint Matthieu a su montrer qu'elle savait s'adapter aux demandes des écoles catholiques en leurs proposant des solutions adaptées. *"Mon établissement a besoin d'aide pour équiper les professeurs en ordinateurs portables. Comment la Fondation peut-elle nous soutenir ?"* *"Je suis préoccupé par l'écart qui s'est creusé entre les élèves soutenus par leur famille et ceux en difficultés. Il faut prévoir des cours particuliers, des soutiens... Cette nouvelle organisation a un coût que nous ne pouvons supporter pour*

le moment. Mais comment faire ?" Voilà des questions que des chefs d'établissement et des présidents d'Ogéc partagent régulièrement avec l'équipe de la Fondation, et en particulier avec Caroline de Dieuleveult, responsable des relations écoles. Une réponse personnalisée est à chaque fois apportée pour trouver, avec chacun, les moyens correspondant à sa situation. Aujourd'hui encore, enrichie par les expériences acquises au printemps dernier, la Fondation Saint Matthieu continue d'agir. Elle propose notamment de lancer des campagnes d'appel à dons de solidarité pour aider à assumer les

charges d'exploitation des établissements, impactées par le confinement, le protocole sanitaire et le financement d'aide aux familles en difficultés. Elles peuvent être lancées par tout type d'établissement (école, collège, lycée...) sur la plateforme de financement participatif : Jaidemonecole.org. Saint Joseph à Bréhal, Sainte Marie à Bourg en Bresse, Sainte Geneviève à La Garenne Colombes, la Sainte Famille à Moissac et d'autres à Paris ou en province, en ville ou à la campagne... ont réussi de belles collectes. La crise sanitaire liée à la Covid-19 n'a pas freiné la générosité des donateurs !



Virginie Le Tarnec
Dir. du développement
Fond^o Saint Matthieu



” La générosité et la fidélité de nos donateurs nous permettent de mener, ensemble, ces actions

¹À hauteur de 30 k€ par demande



© Fondation Saint Matthieu

Collecte de dons annuelle et déductions fiscales

La fin de l'année fiscale approche et les derniers mois de l'année représentent une période phare pour la collecte de dons : selon le baromètre de France Générosités, 43 % des dons sont réalisés sur le dernier trimestre dont la moitié sur le mois de décembre. Chaque année, les Français se mobilisent pour faire un don à un projet qui leur tient à cœur, et les parents d'élèves de l'Enseignement catholique s'avèrent être toujours très généreux quand il s'agit de venir en aide à l'école de leurs enfants, et nous les en remercions.

Bon à savoir ! Chaque donateur bénéficie d'une déduction fiscale sur l'IR ou sur l'IS pour un don à une école, et sur l'IFI s'il est versé sans affectation à la Fondation Saint Matthieu. [Appeler le 01 45 49 61 27 pour en savoir +](tel:0145496127)

Article rédigé par *Virginie Le Tarnec*,
directrice du développement - Fondation Saint Matthieu

La Fédération nationale des Ogec et la Fondation Saint Matthieu : un partenariat clé

En dix ans, 45 M€ auront été apportés par la Fondation Saint Matthieu aux Ogec des établissements catholiques, participant au financement de 235 M€ de projets. C'est la contribution de la philanthropie au modèle économique de l'Enseignement catholique. Expertise, communication et outils marketing développés par la Fondation Saint Matthieu sont régulièrement partagés avec la Fédération nationale des Ogec, les fédérations régionales et départementales des Ogec, avec l'appui de son réseau de fondations sous égide.

”

Appel à dons et collecte : il y a 6 règles simples à respecter pour financer votre projet

Obligation de mise à jour des DTA¹ constitués après janvier 2013

La mise en évidence des risques graves pour la santé, que l'amiante peut faire encourir, a conduit les pouvoirs publics à en interdire toute utilisation à compter du 1^{er} janvier 1997. La constitution d'un *dossier technique amiante* (DTA) s'est imposée aux établissements scolaires bâtis avant juillet 1997, avec une mise à jour régulière obligatoire.

La réglementation amiante a évolué depuis le 1^{er} février 2013. En effet, à compter de cette date, la liste des matériaux à repérer a été élargie à des éléments extérieurs du bâtiment (toitures, façades...) notamment. **Un repérage complémentaire de celui pratiqué lors de la constitution des DTA doit donc**

être effectué avant le 1^{er} février 2021 si les matériaux et produits ajoutés aux listes en 2013 n'ont pas d'ores et déjà été repérés et notés dans le DTA. Pour rappel, le DTA est un document évolutif qui doit être régulièrement mis à jour afin d'intégrer l'appréciation de l'état de dégradation des maté-

riaux contenant de l'amiante qui évolue avec le temps. Il doit aussi garder la trace des travaux de retrait ou de confinement (dalles de vinyle amiantées recouvertes de lino par exemple). D'autre part, il faut savoir qu'avant toute démolition (totale ou partielle) ou autres travaux, l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation de dossiers techniques amiante doit faire l'objet d'un repérage spécifique (diagnostic avant travaux). Rappelons également que pour toute intervention sur des matériaux et des équipements amiantés (travaux d'entretien et de maintenance susceptibles d'émettre de la fibre d'amiante), le personnel doit impérativement être formé.

L'actualisation du DTA est une obligation réglementaire. Pour en savoir + : voir la documentation sur Isidoor



Que représente le dossier technique amiante et qu'y trouve-t-on comme informations ?

Le DTA est une cartographie et une mémoire de l'amiante dans un établissement. Il répond à 3 questions clés :

1. Où est l'amiante ?
2. Dans quel état est-elle ?
3. Quelles sont les mesures à prendre pour garantir la sécurité des occupants ?

¹Dossier technique amiante

Article rédigé par Sophie Pouverreau, juriste du pôle économie-gestion de la Fédération nationale des Ogec

Aération des locaux et qualité de l'air : une nécessité plus qu'absolue en cette période de pandémie

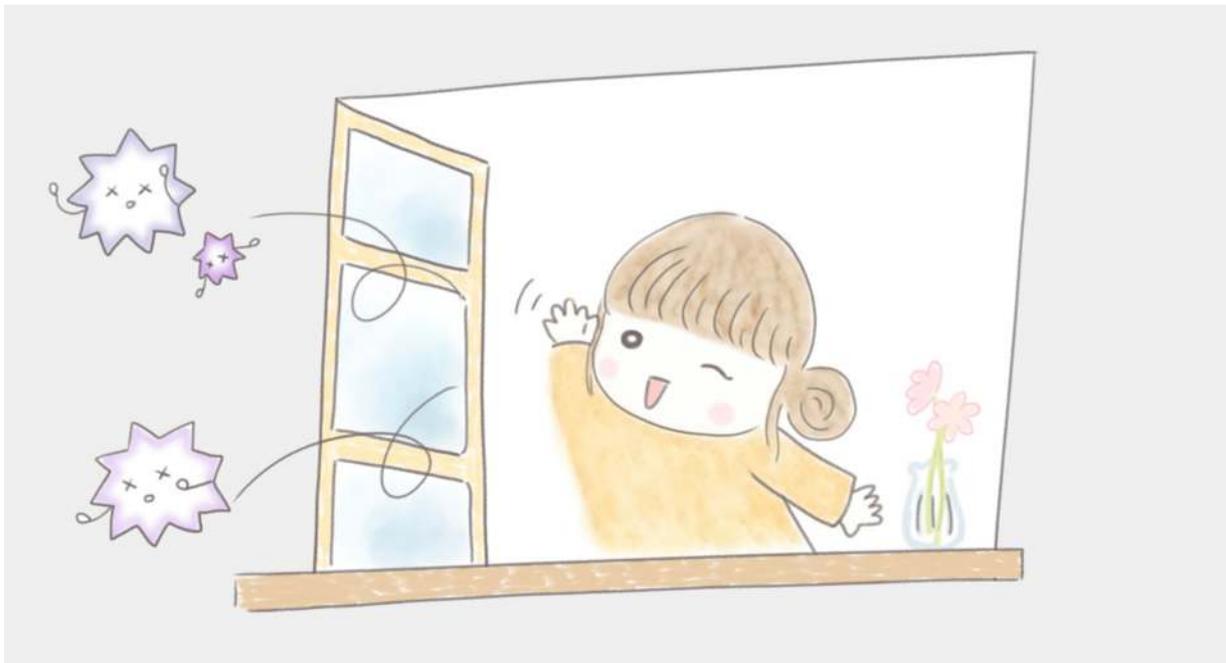
Des études menées sur la propagation de la Covid-19 concluent que la diffusion de ce virus s'effectue essentiellement par aérosolisation. La surveillance de la qualité de l'air, donc l'aération régulière des salles de classe, est plus que jamais impérative pour enrayer sa diffusion en milieu scolaire. Lorsqu'une personne tousse, parle ou respire, elle projette de minuscules gouttelettes dans l'air ambiant. Les plus petites d'entre elles peuvent contenir des coronavirus vivants (si la personne est infectée) capables d'y flotter plusieurs heures. Une ventilation accrue par ouverture des portes et des fenêtres pour augmenter le flux d'air frais permet de diminuer les concentrations en aérosols. Une aération d'au moins 15 mn toutes les 2 heures (au lieu de 3) est désormais exigée.

Cette nécessité de renouveler l'air des locaux scolaires n'est pas nouvelle. Elle est exigée dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur (QAI), obligatoire dans tous les établissements scolaires depuis janvier 2020. L'arrivée de l'hiver peut rendre certains établissements réticents à ouvrir les fenêtres. Pour lutter contre la Covid-19, mais également contre l'inhalation de substances polluantes et donc potentiellement dangereuses émises dans l'air intérieur : ventilons convenablement nos locaux !

Comprendre l'aérosolisation virale avec la cigarette

Chaque fois qu'un fumeur est susceptible de vous incommoder, vous êtes très probablement en train d'inhaler le virus. Il est facile de comprendre pourquoi il contamine moins à l'extérieur qu'à l'intérieur.

© Adobe Stock



Article rédigé par Sophie Pouverreau, juriste du pôle économie-gestion de la Fédération nationale des Ogec



Comptabilité et finance des Ogec : que devez-vous faire dans les prochains mois ?

En cette période de finalisation des clôtures des comptes de l'année scolaire 2019-2020, et dans un environnement économique et social toujours très incertain en raison du prolongement de la crise sanitaire, il nous a semblé important de faire un point précis sur quelques échéances d'importance à venir. Afin d'être sûr de respecter le calendrier, il est important de préparer la clôture de l'exercice tout au long de l'année.

Les obligations d'ordre réglementaire, au sens large

- Arrêté des comptes par le conseil d'administration et approbation par l'assemblée générale ordinaire : ces événements peuvent, cette année, se tenir à distance sous certaines conditions définies par décret. Nous vous recommandons de vous adresser à votre fédération régionale ou départementale pour en connaître les modalités précises. Rappelons que le CA doit se tenir avant le 30 novembre et l'AG avant le 28 février (si l'Ogec a un commissaire aux comptes). Une date ultérieure est possible en l'absence de CAC, à la condition d'en tenir une sur chaque exercice.
- Compte de résultat concis et analytique de la gestion scolaire à transmettre à la Direction Départementale des Finances Publiques : cela devrait être fait au 30 novembre. Sur cet exercice en particulier, il n'est pas illogique d'anticiper des contrôles post-crise sur la bonne affectation des fonds publics. La comptabilité analytique doit être rigoureusement travaillée et les éléments de transparence financière mis à disposition.

Comptabilité, suivi budgétaire et analytique

- Les effectifs du 1^{er} degré ont connu cette année une baisse notable. Or, une baisse d'effectifs a un impact immédiat en résultat car à coûts

Même en période de crise sanitaire, certaines obligations demeurent inchangées

Malgré la crise sanitaire, les obligations statutaires, réglementaires et comptables doivent être respectées. En effet, si les modalités de tenue des conseils d'administration et des assemblées générales seront sans doute assouplies, les autres obligations restent inchangées.



© Adobe Stock

Les thématiques

fixes quasiment inchangés, les produits (contributions et forfaits) baissent d'autant. Il est donc essentiel de mettre en place un suivi budgétaire précis, consolidé par un arrêté intermédiaire à fin février

- Par ailleurs, la hausse de certaines charges (nettoyage) ou l'absence de produits (facturation des frais fixes de restauration pendant la période de confinement, fermeture des internats pendant trois mois et absence de recettes saisonnières, fermeture du périscolaire) imposent une revue analytique précise des différents secteurs

- En particulier, il conviendra de s'assurer que le niveau des contributions est bien ajusté et que l'équi-



libre économique de l'Ogec ne dépend pas exclusivement d'une facturation trop élevée aux familles des prestations annexes

- Ces aspects doivent être pris en compte dans le cadre de la construction du processus budgétaire qui va démarrer en début d'année. Dans ce cadre, il est à noter que la crise sanitaire ne doit pas nous dis-

penser d'une réflexion sur les investissements qui nous sont nécessaires, même si leur date réelle de programmation est, dans le contexte, très incertaine.

États Indices via ISI Gestion

Les données Indices délivrées par chaque établissement auront plus que jamais un intérêt pour tous. Pour les Ogec, elles permettront à chacun de comparer les coûts de la crise avec l'impact que celle-ci a eu pour des Ogec de typologie comparable, et de mettre en place des actions correctrices, si besoin. Pour les fédérations territoriales, elles permettront d'avoir un panorama territorial de la santé économique du diocèse. Ceci est d'autant plus nécessaire que la démarche prospective initiée par le Sgec¹ a donné lieu à une première restitution d'étape, et qu'Indices sert à alimenter la partie économique de l'enquête pour les directeurs diocésains, sans avoir à vous ressolliciter via une double saisie. Au niveau national, nous pourrons constater d'un exercice à l'autre l'évolution des principaux indicateurs de rentabilité et de solidité financière de la branche.

Il est essentiel de pouvoir mesurer rapidement les impacts financiers du confinement et d'en tirer les conséquences budgétaires. Chaque diocèse doit être en capacité d'analyser les conséquences en fonctionnement et en investissement pour ses établissements.

¹Secrétariat général de l'Enseignement catholique (démarche initiée en octobre 2020)

Article rédigé par **Éric Moutarde**, chargé de mission - Pôle économie-gestion de la Fédération nationale des Ogec

Durées d'archivage et délais de prescription dans un Ogec

Est-ce que je peux jeter ce document ? Serait-il préférable de l'archiver ? Combien de temps ? Pour vous guider, une fiche pratique sur l'archivage et la prescription dans un Ogec est disponible dans la documentation d'ISI Gestion (Isidoor). Objectif : vous proposer des durées de conservation des documents les plus couramment utilisés dans un Ogec.

Un Ogec doit conserver certains documents afin de prouver l'existence d'un droit ou d'une obligation. Les délais de conservation varient en fonction de la nature des documents et de leur délai de prescription. Le délai de prescription de droit commun est de 5 ans mais certains textes prévoient des

durées plus longues ou plus courtes. Avant de jeter un document, posez vous ces trois questions :

1. Quelle est la durée de prescription des actions des tiers ? Et des actions de l'Ogec ?
2. Est-il d'archivage obligatoire ou recommandé ? Et jusqu'à quand ?
3. Présente-t-il un intérêt (patri-

monial, historique ou de société pour ma ville et pour l'éducation nationale) ? Puis-je m'en débarrasser sans regret ? En fonction de la nature des documents (documents associatifs, comptables et financiers, documents employeur, etc.) et de la réglementation applicable (code de la consommation, code du commerce, livre des procédures fiscales, etc.), les durées de conservation de ces documents varient. Cette nouvelle fiche pratique ne traite pas des documents liés à la vie scolaire (ceux qui concernent les élèves, les enseignants, la scolarité). Consultez la fiche en ligne sur la plateforme [Isidoor](https://bit.ly/37iAuyT), dans votre application ISI Gestion : <https://bit.ly/37iAuyT>



Transformation digitale : pourquoi ne pas opter pour un archivage numérique ?

Il est recommandé d'utiliser un coffre-fort numérique pour assurer la permanence de la vie associative de votre Ogec. Afin d'organiser votre archivage, Isidoor offre une solution de coffre-fort en ligne 100% sécurisée, accessible depuis votre compte.

Retrouvez ci-contre une synthèse des durées de conservation recommandées des principaux documents dans un Ogec
Article rédigé par Clarisse Walckenaer, chargée de mission - Pôle économie-gestion de la Fédération nationale des Ogec

Durées recommandées de conservation des documents dans un Ogec

Documents	Durée de conservation	Textes applicables
Documents associatifs		
Statuts, règlements intérieurs, liste des dirigeants et des membres successifs	Sans limitation de durée	C. civil art. 2224
Convocations, feuilles de présence et procès-verbaux des conseils d'administration et des assemblées générales	5 ans à compter de la perte de la personnalité morale	C. civil art. 2224
Documents comptables et financiers		
Livres et registres comptables : livre journal, grand livre, livre d'inventaire...	10 ans à compter de la clôture de l'exercice	C. com. art. L 123-22
Pièces justificatives (factures, bons de commande et de livraison...).	10 ans à compter de la clôture de l'exercice	C. com. art. L 123-22
Factures de matériel	Tant que le matériel est utilisé	-
Contrats avec les familles	5 ans	C. civil art. 2224
Contrats avec les fournisseurs	5 ans	C. com. art. L110-4
Relevés de comptes et carnets de chèque	5 ans	C. com. art. L110-4
Contrat de prêt immobilier	10 ans après la dernière échéance	-
Documents fiscaux (déclarations fiscales, avis d'imposition, reçus fiscaux, etc.)	6 ans minimum	LPF art. L102B
Documents concernant les locaux		
Titre de propriété, permis de construire	Sans limitation de durée	-
Convention de mise à disposition, police d'assurance, quittances de loyers	Pendant toute la durée de l'occupation et 3 ans au-delà du départ des lieux	Loi n°89-462 art. 7-1
Documents concernant les assurances		
Contrat(s) d'assurance et avenant(s)	Toute la durée du contrat et 10 ans au-delà de leur résiliation	C. civil art. 2226.1
Quittances de prime	2 ans	C. ass. art. L114.1
Dossiers de sinistre (factures, expertises, certificats médicaux, preuves de versements)	10 ans après la fin de l'indemnisation, voire plus longtemps si des séquelles sont prévisibles	C. civil art. 2226.1
Documents relatifs au personnel		
Bulletins de paie	5 ans	C. trav. art. L 3243-4
Registre du personnel	5 ans	C. trav., art. R. 1221-26
Document de comptabilisation de la durée de travail des salariés	1 an à 3 ans (en cas de conventions forfait)	C. trav. art. D. 3171-16
Documents relatifs aux vérifications et aux contrôles au titre de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail.	5 ans voire 20 ans (délai butoir prévu au code civil)	C. civil art. 2224 C. civil. art. L. 2232



Prolongement de la crise sanitaire : comment gérer le risque d'annulation d'évènements ?

À l'issue du premier confinement, les établissements ont pu se projeter en prévoyant de participer à des évènements tels que des salons. Avec le second confinement, ces évènements peuvent être annulés, reportés ou transformés au format 100% digital. Comment agir pour récupérer un acompte déjà versé ? L'établissement pourrait-il invoquer la force majeure pour annuler le paiement du prestataire ?

Il est recommandé de repartir de votre contrat : qu'est-il prévu en cas d'annulation de l'évènement ? Aucune ordonnance n'a été prise pour protéger les entreprises de l'évènementiel, tel que cela a été le cas en mars dernier pour les entreprises du tourisme. Si le contrat a été signé après le 11 mars 2020 (date à laquelle l'OMS a reconnu la pandémie), il y a de très fortes chances pour qu'il prévoie les conséquences d'une poursuite de la crise sanitaire et d'une interdiction des foires et des salons.

Regardez de près le contrat !

Sauf stipulations contractuelles spécifiques, l'évènement constituant un cas de force majeure doit remplir trois conditions légales cumulatives : il doit être extérieur, imprévisible et irrésistible. Compte tenu du caractère prévisible d'une annulation de l'évènement en raison de la crise sanitaire, il y a des chances pour que le prestataire ne puisse pas invoquer la

force majeure pour suspendre son obligation contractuelle. De la même manière, les clauses de force majeure prévues au contrat ne devraient pas s'appliquer, sauf s'il y est expressément précisé que l'interdiction des foires et des salons constitue un cas de force majeure. Rappelons que la jurisprudence exclut la possibilité pour l'Ogec d'invoquer la force majeure pour échapper à son obligation contractuelle principale qui est le paiement de la prestation (Arrêt Chambre commerciale Cour Cass. 16 septembre 2014). Si les conséquences de l'annulation de l'évènement ne sont pas prévues au contrat, l'Ogec pourrait, afin de suspendre son obligation de paiement, invoquer l'exception d'inexécution (cf. articles 1219 et 1220 du code civil) : "*Lorsque la prestation n'est pas effectuée, elle ne doit, en principe, donner lieu à aucune facturation, que la facturation soit forfaitaire ou variable, sauf si une clause du contrat le permet.*" (cf. [fiche pratique](#) sur les prestataires de services dans le contexte de la Covid-19). Si le contrat a été signé avant le 11/3/2020, il y a plus de chances pour que l'interdiction des foires et des salons soit reconnue comme un cas de force majeure. Pour en savoir plus, retrouvez un article plus détaillé dans la documentation d'[ISI Gestion](#) (Isidoor).

Compte tenu de la poursuite de la crise sanitaire, il paraît prudent de prévoir dans les contrats les conséquences d'une annulation de l'évènement en raison de la crise sanitaire (reconfinement, interdiction de rassemblements, etc.)

Article rédigé par Clarisse Walckenaer, chargée de mission - Pôle économie-gestion de la Fédération nationale des Ogec, en collaboration avec la Fédération des Ogec d'Ile-de-France

Une expérience digitale accélérée

Depuis quelques mois, nous vivons une période totalement inédite qui nous oblige à revoir nos méthodes de travail et certainement à reconsidérer nos processus de fonctionnement internes.

Au-delà des aspects sanitaires et sociaux qui sont un bien entendu un choc pour tous, cette crise est incontestablement un formidable accélérateur pour tous dans l'adoption de nouvelles pratiques digitales, où d'anciens obstacles à l'innovation ont été éliminés. Ce grand angle met en avant quelques propositions et expériences.



Crise sanitaire : un big-bang digital subi dont les conséquences sont très positives !

Depuis le premier confinement en mars dernier, le digital a pris une place encore plus importante dans notre vie de tous les jours. Pour certains établissements scolaires, cette période est l'accélération d'une transition numérique déjà enclenchée, pour d'autres, cette transformations accélérée est un choc brutal mais nécessaire qui leur permet de s'adapter à une situation inédite.

Le GTSI¹ vous propose un focus sur le digital afin de prendre un peu de recul sur cette période difficile, d'établir un premier bilan de notre transition digitale et de commencer à préparer l'avenir. La transition digitale est un processus qui recouvre plusieurs concepts (mobilité, big data...) et principes technologiques (outils collaboratifs, dématérialisation...). Parmi les concepts, il y en a un dont nous avons tous su faire preuve pendant cette période, c'est l'agilité. Ce mot à la mode, bien connu dans le monde de la gestion de projets, est la faculté à s'adapter rapidement à une nouvelle situation. Vous trouverez dans ce dossier un témoignage d'une fédération départementale qui a dû trouver des solutions pour assurer la continuité de ses services, comme l'ensemble du réseau. Bien souvent, la crise sanitaire nous a obligés à mettre en place de nouveaux modes de communication, des outils collaboratifs et à travailler à distance, souvent de façon improvisée. Ces changements technologiques et organisationnels sont propices à de nouvelles vulnérabilités dans votre système d'information : il est important de redoubler de vigilance ! Lorsque nous pourrons revenir à une vie "normale", il sera nécessaire de recoller les morceaux de ce big-bang digital dans nos structures.

Assurer un accompagnement au plus près des territoires et des besoins

Il faudra nous poser la question de l'accompagnement des structures pendant cette période, et notamment de la formation des salariés ainsi que celle des bénévoles qui n'étaient pas en mesure d'appliquer les nouvelles méthodes de travail (cf. article "Fracture digitale" p.5)



© Adobe Stock



¹Groupe de travail systèmes d'information (mis en place par la Fédération nationale des Ogec pour assurer une veille digitale et réfléchir aux enjeux du numérique du réseau des Ogec



La parole est à vous : partagez votre expérience digitale avec le réseau via une enquête nationale

Au travers de ces différents articles, vous découvrirez des expériences qui ont été vécues dans différentes régions de notre réseau. Mais nous sommes certains que vous avez également des expériences à partager collectivement. C'est la raison pour laquelle le GTSI lance une enquête nationale afin d'établir un bilan d'étape de la transformation digitale en cours dans vos établissements. Les objectifs de cette enquête sont multiples : tout d'abord, elle vise à comprendre l'impact du premier confinement sur votre organisation en termes de communication interne et externe (quelles sont les difficultés rencontrées pour conserver le contact avec le personnel ?) ou encore à identifier les moyens mis en œuvre pour assurer la continuité des services (comment s'est effectué le proces-

sus de paie des salariés à distance) ? À partir de vos réponses, cette grande enquête permettra d'établir un recueil de bonnes pratiques digitales qui sera partagé avec l'ensemble du réseau et d'identifier les investissements essentiels auxquels vous avez eu recours pour assurer la continuité du bon fonctionnement de vos établissements. Elle nous permettra enfin d'anticiper les actions à réaliser afin de pérenniser les effets de cette accélération digitale sur le long terme. Nous pensons en effet que certaines transformations sont plus que positives et mériteraient donc d'être poursuivies comme la visioconférence qui évite les déplacements et facilite le travail en commun : elle est devenue un moyen de communication qui s'est généralisé et qui a permis de nous rapprocher.

© Adobe Stock



Article rédigé par Frédéric Hul, directeur des systèmes d'information - Fédération nationale des Ogec



© Adobe Stock

I Une enquête digitale multi-axes

Cette enquête sera d'abord organisée dans quelques régions volontaires sous la forme de visioconférences où seront invités présidents d'Ogec, chefs d'établissement, responsables informatiques ou encore attachés de gestion. Ces réunions de travail permettront aux personnes sollicitées de partager leur expérience sur la transition digitale accélérée dans leur établissement. En parallèle, une enquête sera accessible depuis votre espace Isidoor afin que tous les établissements puissent répondre et partager des situations observées sur l'ensemble des territoires. Nous comptons sur votre participation ! Un bilan de cette enquête sera dévoilé lors de notre première journée dédiée au numérique (ISI Day) et fera l'objet de propositions opérationnelles.

¹Responsables de fédérations territoriales, représentants des organisations professionnelles de chefs d'établissement, experts en digital

Le GTSI, une cellule de veille digitale au service de la gestion des établissements

Le GTSI suit l'actualité réglementaire et technique liée au digital et appréhende les attentes du réseau en matière de gestion. Il propose des solutions opérationnelles aux établissements et aux structures territoriales, dans le respect du schéma directeur de l'Enseignement catholique. Il préconise des axes d'amélioration des systèmes d'information aux CA de la Fédération nationale des Ogec et du Collège employeur. Il est composé de membres aux profils variés¹ offrant ainsi un regard croisé sur un enjeu commun.

”

Nous transformons notre fédération afin de la rendre toujours plus agile, en impliquant tous nos collaborateurs

Adaptation et agilité : des maîtres-mots pour assurer l'accompagnement des Ogec en cette période de crise. Témoignage.



Robin Noël
P^{dt} de la FDO Puy-de-Dôme
Membre du GTSI

La Fédération des Ogec du Puy-de-Dôme fédère 39 Ogec qui regroupent 34 écoles, 21 collèges, 9 lycées et 3 établissements scolaires agricoles. Ce sont ainsi plus de 17 500 élèves qui sont accueillis dans 67 établissements. Sandra Triniol, secrétaire permanente de la fédération, explique comment elle a réussi à assurer sa mission pendant le premier confinement et ce, grâce au télétravail.

Le 17 mars 2020, me voilà confinée chez moi avec pour seuls outils de travail : un ordinateur portable et un téléphone mobile. J'ai improvisé un espace de travail et un bureau dans un coin de mon atelier de couture !

C'est de là que j'ai travaillé à distance avec la direction diocésaine pour tenir informés l'ensemble de nos présidents d'Ogec, les chefs d'établissement ainsi que les responsables administratifs et financiers quant aux développements liés à cette situation, aux directives et aux recommandations, à la fois du



Secrétariat général de l'Enseignement catholique et de la Fédération nationale des Ogec. Afin de faciliter la lecture et l'appropriation d'informations devenues denses et très évolutives, nous avons mis en place une communication électronique sous forme de tableau, résumant les mesures à appliquer et dissociant l'organisation scolaire de la gestion économique et sociale (avec des liens vers les textes institutionnels). Nos utilisateurs ont, de cette façon, beaucoup apprécié de pouvoir retrouver une synthèse constamment actualisée dans un seul et même document. Nous avons aussi pleinement exploité les logiciels collaboratifs mis à la disposition du réseau, avec Teams en vedette, ce qui nous a permis d'organiser sereinement nos réunions et nos conférences, et d'assurer la continuité de nos formations en ligne. Les outils numériques nous ont vraiment aidés à préserver ce lien humain avec tous les acteurs impliqués dans la gestion des établissements scolaires, notamment avec nos Ogec, et ceci pendant toute la durée de cette période particulièrement éprouvante pour tous. Cette solidarité collaborative n'aurait pu exister sans l'implication de chacun de ces acteurs.

*Photo ci-dessus : Sandra Triniol, secrétaire permanente de la Fédération des Ogec du Puy-de-Dôme, en télétravail
Témoignage recueilli et rédigé par Robin Noël, président de la Fédération des Ogec du Puy-de-Dôme et membre du GTSI*

Cybersécurité : soyez vigilants, la menace est bien présente !

L'utilisation massive du numérique pendant le premier confinement a mécaniquement augmenté le risque dit *cyber*. Que l'on soit en télétravail ou non, la menace cyber est bien présente et peu d'associations, dont les Ogec, en sont vraiment conscientes. Cette menace plane aussi bien sur les appareils personnels que sur l'infrastructure de votre établissement.

La menace cyber est bel et bien présente partout et ne cible pas seulement les serveurs, mais également les ordinateurs, les tablettes et les smartphones. Cette menace est démultipliée à partir du moment où l'on sait que les cybercriminels exploitent différentes failles : une mauvaise configura-

tion des systèmes d'information, des mises à jour de sécurité non effectuées, une politique de sécurité insuffisante (comme un mot de passe qui n'aurait pas été modifié régulièrement) ou encore des logiciels obsolètes, etc. Mais il faut aussi savoir que d'autres risques potentiels sont présents...

Ne vous faites plus hameçonner

C'est la technique principale utilisée par les cybercriminels : l'hameçonnage ou « phishing » en anglais et en langue internationale. Il a pour objectif de voler des renseignements très confidentiels (mots de passe ou coordonnées bancaires) afin d'usurper l'identité de la victime. Le site du gouvernement (voir encart ci-dessous) regorge de bonnes pratiques pour éviter ce genre d'attaque. L'une des premières consignes que vous pouvez appliquer, consiste à vérifier systématiquement l'adresse d'un message que vous venez de recevoir ou l'adresse d'un site internet sur lequel on vous invite à vous connecter (URL).

© Adobe Stock



Cybermalveillance : malgré son nom, ce site internet ne vous veut avant tout que du bien !

Lancé en octobre 2017 par le gouvernement, le site web cybermalveillance.gouv.fr est un dispositif national d'assistance aux victimes de cybercriminalité qui les aide et les informe sur les menaces numériques, et leur donne les moyens de se défendre.



Dans le cas d'un site internet, on vérifiera principalement qu'il est bien sécurisé (https) et de façon générale que le domaine (ce qui suit @ ou le www) est bien orthographié. On vérifiera également les typographies, les logos, bref la charte graphique de la marque en question. Si vous avez le moindre doute, il est primordial de ne pas ouvrir les liens reçus et de supprimer le message. **Ne vous faites pas prendre en otage !** La seconde technique la plus courante est la demande de rançon ou "ransomware". Elle est très souvent la conséquence de la technique précédente ou alors celle de l'activation d'un programme localisé dans un document frauduleux (Pdf, Excel, etc.).



En activant ce programme malicieux, votre ordinateur sera figé et les données deviendront cryptées pour que vous ne puissiez pas les récupérer. Les cybercriminels vous demanderont alors de régler une certaine somme pour débloquer la situation. Vous l'aurez compris, la meilleure protection contre les risques les plus fréquents de cybersécurité, c'est vous !

Pour faire face aux autres risques liés à la cybersécurité, il est également important que chacun d'entre nous, et plus généralement chaque individu, adopte une réelle hygiène digitale : soit mettre en place des gestes barrière de *cyber-hygiène*. Que veut dire avoir une cyber-hygiène ? C'est par exemple mettre à jour son antivirus, utiliser une connexion wi-fi sécurisée, utiliser un gestionnaire de mots de passe afin qu'il soit changé fréquemment ou encore sauvegarder les informations importantes, etc. Une **politique volontaire en cyber-sécurité** contribuera aussi à sécuriser les données de votre établissement comme :

- Équiper les salariés avec du matériel ainsi que des logiciels professionnels à jour
- Protéger et sécuriser les points d'accès extérieurs
- Mettre en place une stratégie de gestion des mots de passe et les changer régulièrement
- Faire des sauvegardes exploitables
- Sensibiliser et former salariés, bénévoles, élèves, enseignants et tous les acteurs de votre communauté susceptibles d'être connectés

Hébergée sur la plateforme Isidoor, l'application ISI Data vous informe sur l'actualité réglementaire et vous propose un diagnostic sur la sécurité de vos données, basé sur les recommandations de la CNIL et de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information)



Grand Est : notre objectif ? Faire reculer l'exclusion numérique pour que chaque Ogec puisse mener à bien sa mission

Le confinement et la distanciation physique ont souligné le drame de la fracture numérique au sein de notre réseau. En effet, ne pas maîtriser les outils informatiques est désormais un handicap. C'est pourquoi le conseil d'administration de la Fédération des Ogec de Lorraine (Grand Est) a décidé d'engager Olivier Dussart pour développer et gérer nos systèmes d'informations.



Reconnu officiellement comme référent Isidoor, Olivier est plus particulièrement chargé d'accompagner les Ogec sur les changements organisationnels induits par la mission et les projets de transformation numérique, en faisant preuve de pédagogie et d'écoute, et de favoriser l'appropriation des systèmes d'informations par les chefs d'établissements, les salariés et les administrateurs Ogec. Cette mission est vitale pour l'animation interne et externe de notre réseau privilégiant ainsi les méthodes et les comportements nécessaires à la promotion d'Isidoor et au développement de nos établissements scolaires. Nous devons faire preuve d'esprit d'initiative en respectant les engagements de notre

L'exclusion numérique au révéléur du Covid-19 : comment y remédier pour accomplir notre mission ?

triple mission qui est d'animer, d'accompagner et de représenter les Ogec, ceci en impliquant l'ensemble de nos collaborateurs, et tout en développant en parallèle de nouvelles compétences et en améliorant sans cesse nos pratiques. Mais cet objectif n'aura de sens que si la totalité des acteurs monte à bord du numérique. D'où la mise en place très prochaine d'un plan de formation des bénévoles et des salariés.

Cette crise sanitaire nous montre qu'il devient essentiel de mettre en place un accompagnement digital au sein des régions afin de sensibiliser et conseiller les établissements.



par Martin Verdenal, administrateur de la Fédération nationale des Ogec et président de la Fédération des Ogec du Grand-Est



Olivier Valentin
Resp. animation réseaux
FDO Ile-de-France

Réussir sa transformation numérique par temps de crise

La Covid-19 a poussé les établissements à prendre dans l'urgence des mesures de continuité d'activité à distance, en s'appuyant sur les outils numériques. Ceci a révélé des disparités dans l'équipement des établissements et la formation des équipes. Le mot d'ordre est donc de s'adapter. Comment relever ce triple défi technologique, organisationnel et relationnel pour réussir sa transformation ?

Consolider les solutions adoptées dans l'urgence

Élèves, enseignants, salariés, bénévoles, tutelles, réseaux territoriaux... au premier confinement, tous les acteurs des communautés éducatives ont plongé dans la dématérialisation de leurs modes de travail et de leurs modes de communication. Un ordinateur, une imprimante, une connexion internet : c'est devenu la panoplie des apprentis-sorciers du numérique. Puis, des solutions logicielles innovantes se sont imposées : Cloud, outils collaboratifs, applications de visioconférence, vote électronique, etc. Certains

établissements disposant d'une politique informatique y étaient préparés, d'autres ont dû faire preuve de débrouillardise. Conclusion : la transformation digitale est bénéfique lorsque les solutions sont choisies en réponse à des usages durables.

Sécuriser de nouveaux modes d'organisation

Puis, quitter son lieu de travail et ses collègues pour opérer de manière "éclatée" ont conduit à des réflexions sur les procédures et à une discipline, à la fois personnelle et collective, pour les respecter. Le télétravail et la visioconférence ont pris la main sur nos



© Adobe Stock

habitudes de collaboration en présentiel, obligeant chaque membre d'une équipe à trouver chez soi un espace dédié, des rites et un rythme, en coordination avec les autres. L'enjeu étant de repenser l'articulation de nos objectifs. Les établissements pourront ainsi pérenniser de nouveaux modes d'organisation avec leurs salariés, plus simples et mieux sécurisés.

Recréer les conditions d'un collectif de travail

Enfin, dans ce contexte de distanciation professionnelle, le plus grand défi est sans doute de redonner du sens à notre présence réelle aux autres. Comment garder le lien lorsque la technologie, les écrans et les masques s'interposent entre nous ? Qu'est-ce qui



justifie une réunion physique plutôt qu'une visio ? Que manque-t-il aujourd'hui à la convivialité du travail d'équipe : la poignée de main, la pause-café ou le brainstorming ? À l'heure où le Pape François nous exhorte à être *Tous Frères*, n'est-ce pas l'occasion de redécouvrir la valeur de la rencontre et des échanges informels ?

Ceci en attendant de faire tomber les gestes barrière.

ISI Day : donner du sens à la transition digitale

L'édition inaugurale d'ISI Day, initialement programmée en mars dans les locaux du [Crédit Coopératif](#)¹, n'a pas résisté au premier confinement. Cependant, cette journée consacrée aux défis du numérique dans la gestion de nos établissements scolaires présentait déjà les signes précurseurs d'une organisation hybride, à la fois sur site, et avec des possibilités de retransmission en direct et d'interactions à distance. La plateforme [FDO Live](#) est née de cette intuition : la Journée Sociale et la Journée Gestion ont ainsi pleinement bénéficié de ce dispositif. C'est donc sans surprise que la prochaine édition d'ISI Day sera 100% digitale et deviendra le point de convergence de toutes les expérimentations digitales, de la recherche ou du partage de solutions et de pratiques innovantes. Dans cette perspective, le GTSI se mobilise pour mettre en réseau tous les acteurs de la transition numérique par le recueil de vos témoignages et problématiques. Restons connectés !

ISI Day 2021 est une journée qui a été pensée pour donner du sens à la transformation numérique. Ce nouveau rendez-vous deviendra, nous l'espérons, le point de convergence de toutes les expérimentations digitales au sein du réseau et celui d'une veille technique partagée

¹Le Crédit Coopératif est un partenaire institutionnel et historique de la Fédération nationale des Ogec

Article rédigé par Olivier Valentin, responsable communication et animation réseaux - Fédération des Ogec Ile-de-France

| Des hommes et des territoires

[Le service civique]
40 Des volontaires mobilisés
41 Crise Covid-19 : qu'en est-il des missions ?





L'Agence du Service Civique a accepté notre demande de missions supplémentaires. Nous pourrions accueillir 721 volontaires entre septembre 2020 et janvier 2021.

© Adobe Stock

Service civique : des volontaires plus que jamais mobilisés !

En raison du contexte sanitaire, toutes les missions exercées sur l'année 2020-2021 intègrent une double dimension de Santé et de Solidarité. En effet, chaque volontaire participe à faire respecter les mesures de prévention visant à lutter contre la propagation de la Covid-19, que ce soit auprès des élèves du 1^{er} ou du 2nd degré. Son statut de volontaire, et donc de citoyen engagé, lui impose d'être un exemple.

Afin que ces jeunes volontaires soient bien formés, la Fédération nationale des Ogec a mis en place une formation en ligne de 2h sur les gestes barrières. Didachtem, le cabinet de conseil et organisme de formation agréé spécialisé sur la prévention des risques professionnels assurera cette formation. Ce prestataire était déjà intervenu auprès des chefs d'établissement lors du déconfinement en mai.

” La "grande cause", N°1 du classement, qui sera portée par l'Agence en 2021 est la transition écologique

Entre le 10 février et le 10 mars, l'Agence du Service Civique avait lancé une consultation nationale publique, avec pour ambition de permettre à chacun de témoigner de son expérience et de voter

pour la future *grande cause* qui sera portée par l'Agence dès 2021. 2 100 volontaires et tuteurs de l'Enseignement catholique ont été invités à y répondre : [retrouvez l'intégralité du rapport.](#)

Article rédigé par Armelle Bariï, coordinatrice service civique - Fédération nationale des Ogec

Qu'en est-il de la poursuite des missions de service civique face à la deuxième vague de l'épidémie ?

Les contrats de service civique en cours au moment de l'application des nouvelles consignes sanitaires nationales, notamment avec la mise en place d'une nouvelle période de confinement, sont maintenus. Ceci se traduit par la poursuite du versement de l'ensemble des indemnités dues par l'État et par l'organisme d'accueil à chaque volontaire, jusqu'à la fin initialement prévue de son contrat. S'agissant des missions effectuées par les volontaires, les principes généraux sont les suivants :

1. Strict respect des protocoles sanitaires nationaux et de ceux de l'établissement
2. Continuité de l'exercice des missions, autant que cela est possible. Les établissements étant ouverts aux élèves, la mission doit en principe se poursuivre

Certaines missions, notamment celles organisées autour de la pratique du sport, peuvent cependant nécessiter des ajustements. Ces adaptations doivent permettre de répondre, avec l'accord des volontaires, aux besoins et aux enjeux de solidarité qui sont nés ou qui se sont accrus avec la crise sanitaire. L'adaptation retenue du contenu de la mission doit faire l'objet d'une formalisation simplifiée et dématérialisée sur le site demarches-simplifiees.fr par les fédérations territoriales ou par la Fédération nationale des Ogec, selon le cas. Dans tous les cas, un volontaire ne peut remplacer un salarié absent, même avec son consentement. **Le principe de non substitution à l'emploi reste le principe fondamental d'une mission de service civique.**

© Adobe Stock



Article rédigé par Armelle Barié, coordinatrice service civique - Fédération nationale des Ogec

| Intercours

[La pause ludique]
43 Sudoku : défiez-vous !

[La pause spirituelle]
44 Prière du pape Paul VI



Entraînement cérébral : saurez-vous résoudre ces grilles de sudoku ?

Règles du jeu

Un sudoku classique contient 9 lignes et 9 colonnes, soit 81 cases au total. Le but du jeu est de remplir ces cases avec des chiffres allant de 1 à 9 en veillant toujours à ce qu'un même chiffre ne figure qu'une seule fois par colonne, une seule fois par ligne et une seule fois par carré de 9 cases. Une vingtaine de chiffres sont placés, il vous reste à trouver les autres. Trois grilles pour trois niveaux de difficulté : facile, confirmé et expert.

9	3	5	4				1	2
				9	2	3		
	2	1	6	5				7
4			5	2				
2		7	8		9	1		4
				4	1			5
3				6	5	2	4	
		6	2	7				
5	9				4	8	7	6

4								1
				4		3	8	
			1	9	3			2
	7	4		8	6	1		5
		8				3		
3		2	9	1		7	8	
6			7	3	2			
1	8		6					
7								3

3			6		5			4
			8		2			6
	2	8	4					
4	6	1		8				
				5		4	1	8
					1	7	4	
1			2		8			
5			3		7			9



Illuminés et encouragés par ta Parole, nous Te prions, Seigneur Jésus

Illuminés et encouragés par ta Parole, nous Te prions, Seigneur Jésus, pour ceux et celles que déjà Tu as appelés et qui Te suivent selon cet appel. Pour tous les évêques, les prêtres et les diacres ; aussi pour les personnes consacrées, religieux, frères et sœurs; également pour Tes missionnaires, pour les laïcs généreux qui œuvrent dans les ministères institués ou reconnus par la sainte Église. Soutiens-les dans leurs difficultés, rends-les forts dans leurs souffrances, assiste-les dans la solitude, protège-les dans la persécution, confirme-les dans la fidélité ! Nous Te prions, Seigneur,

pour ceux et celles qui sont en train d'ouvrir leur cœur à Ton appel, ou qui déjà se préparent à le suivre. Que ta Parole les illumine, que Ton exemple leur ouvre la voie, que Ta grâce les guide jusqu'au but des saints ordres, des vœux religieux, de l'envoi en mission ! Pour tous et toutes, Seigneur, que Ta Parole soit leur guide et leur réconfort, afin qu'ils sachent orienter, conseiller, réconforter leurs frères et sœurs avec la force de conviction et d'amour que Tu possèdes et que Toi seul peut communiquer. Amen

-Prière du pape Paul VI